

**Zeitschrift:** Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

**Herausgeber:** Verband Schweizerischer Privatschulen

**Band:** 27 (1954-1955)

**Heft:** 5

**Rubrik:** Aus den Privatschulen

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

scheint uns ihm eher angemessen zu sein. Aber eine bescheidene Auszeichnung, die ihn über den Alltag hinaushebt, verdient er wohl. Diesen Zweck erfüllt das Abzeichen. Es ist eine Metallplakette aus den Werkstätten der Firma Huguenin in Le Locle. Sie zeigt uns, auf einem Postament sitzend, die Figur einer Jungfrau mit einem aufgeschlagenen Buch auf den Knien. Ein Bändchen in weiss-rot gibt ihr die patriotische Note. Das Abzeichen wird, weil der erste August auf einen Sonntag fällt, schon am 30. und 31. Juli angeboten. Der Reinertrag kommt mit dem Reinerlös aus Karten und Marken, der *beruflichen Förderung unserer Jugend* zu. Möge diesem Verkauf als bleibende Tat zum Geburtstag unserer Schweizerischen Eidgenossenschaft ein voller Erfolg beschieden sein. W.

\*

*Beschluß der Bezirksschulpflege Zürich vom 16. Juni 1954:* Die Bezirksschulpflege Zürich hat an zwei Sitzungen, nach Anhören von Referaten von Willy Wagner und Dr. Viktor Vögeli, zur Frage der Überlastung der Schüler mit Lehrstoff Stellung genommen. Sie ist nach eingehender Diskussion zur Überzeugung gelangt, daß tatsächlich eine Überlastung besteht und daß daher Mittel und Wege zur Abhilfe gesucht werden müssen.

Die Bezirksschulpflege hat daher die Oberbehörden eingeladen, in Verbindung mit den kantonalen Lehrerkonferenzen die Frage des Abbaues des Lehrstoffes zu überprüfen und geeignete Abhilfemaßnahmen vorzuschlagen.

Da nach Lehrplan «die Volksschule die harmonische körperliche und geistige Ausbildung des Kindes zu einer möglichst einheitlichen, lebenskräftigen Persönlichkeit» bezweckt, empfiehlt die Bezirksschulpflege auf Grund ihrer Erfahrung folgende

#### *Postulate und Richtlinien:*

1. Der Lehrstoff ist so auszuwählen, daß nicht Vielwissen vermittelt wird, sondern klare Grundbegriffe verankert werden. Die schöpferischen Kräfte des Kindes sind in vermehrtem Maße zu wecken und zu entwickeln. Der Unterricht soll wo immer möglich von unmittelbaren Wahrnehmungen ausgehen und der Lehrstoff in einem dem durchschnittlichen Aufnahmevermögen der Klasse angepaßten Tempo elementar erarbeitet werden.
2. Der Lehrplan von 1905 erscheint im wesentlichen heute noch als zweckmäßig. Den allgemein-pädagogischen Weisungen und den Stoffbeschränkungen muß aber vermehrte Beachtung

geschenkt werden. Ganz besonders sind die Grundsätze zu berücksichtigen, welche in den Kapiteln «Unterricht und Schulzucht» (Übung) und «Wegleitung zum Gebrauche des Lehrplans» (Wiederholung) aufgestellt sind.

3. Es sollen mehr Lektionen erteilt werden mit unmittelbar anschließender «stiller Beschäftigung», die der Verankerung des behandelten Stoffes dient.
4. Die Lehrmittel sind, soweit sie den obigen Postulaten und Richtlinien nicht entsprechen, im Sinne einer weisen Beschränkung und Vereinfachung umzugestalten. Um gute Entwürfe zu erlangen, sind angemessen dotierte Wettbewerbe auszuschreiben.

\*

## AUS DEN PRIVATSCHULEN

Soeben erhalten wir die Nachricht, daß Herr Kollege Emil *Buchmann*, Feldmeilen, die Doktoratsprüfung an der philosophischen Fakultät I der Universität Zürich mit Erfolg bestanden hat. Wir gratulieren! Vivant sequentes! G.

\*

*Zentralverband schweizerischer Erziehungsinstitute und Privatschulen.* Unter der speditiven Leitung von Herrn *Cardinaux*, Präsident, fand am 12. Juni 1954 die Generalversammlung im Schweizerhof in Bern statt. Nach Genehmigung des Protokolls der Generalversammlung vom 29. Mai 1953 und der Erledigung der statutarischen Traktanden gelangten die Berichte des Präsidenten und der Fachkommissionen zur Behandlung. Der Vorstand wie auch die Fachausschüsse hatten in der Berichtsperiode sehr große Aufgaben zu bewältigen. Von besonderer Bedeutung für das schweizerische private Schulwesen sind die internen Regelungen hinsichtlich der Handelsschulprogramme und Prüfungsreglemente, sowie die künftige Struktur der eidgenössischen Maturitätsprüfungen.

Ueber die pädagogische Tagung der Berichtsperiode auf dem Mont Pélerin führte der Präsident folgendes aus:

La partie proprement pédagogique avait pour thème général: le rôle et la mission de nos écoles en vue de la compréhension internationale. Elle comprit 3 conférences:

M. Ed. Zellweger, ci-devant, ministre de Suisse en Yougoslavie: Les méthodes d'éducation dans les pays totalitaires,

M. Ed. Herzog, professeur et critique d'art à Lausanne: De l'initiation à la vie artistique,  
M. L. Johannot, directeur du Rosey: Nos écoles et la compréhension internationale,  
ainsi que les entretiens très vivants qu'elles suscitèrent.

A la seconde moitié du Congrès, nos professeurs étaient invités; sur 80 participants environ, ils furent près d'une vingtaine qui collaborèrent activement à nos manifestations et nos entretiens, ce dont nous n'eûmes qu'à nous louer.

Der Präsident schließt seinen Bericht mit dem Appell:

In necessariis unitas,

In dubiis libertas,

In omnibus caritas,

c'est un adage des théologiens qui remonte, dit-on, à St-Augustin et que je prends comme conclusion, en l'interprétant de manière très libre pour l'adapter à nos circonstances.

In necessariis unitas. Mes prédécesseurs ont insisté tous deux dans la conclusion de leurs rapports sur l'importance d'une sérieuse discipline entre nous, lorsqu'il s'agit de défendre nos droits légitimes, en présence, par exemple, d'empiètements exagérés des autorités civiles ou des organes officiels d'enseignement; discipline aussi pour respecter les devoirs que nous nous sommes librement imposés, afin de maintenir élevé le niveau de l'enseignement privé et de justifier la réputation favorable dont nous jouissons.

In dubiis libertas. C'est dire qu'il ne faut centraliser que l'indispensable. Il n'est pas chez nous deux instituts qui soient identiques. Or, nos particularités, pourvu seulement qu'elles soient positives et non négatives, font la valeur et la force de notre mouvement; c'est par là en particulier qu'il l'emporte nettement sur l'enseignement officiel, qui est forcément unifié. N'oublions jamais que la Fédération est le contraire du nivellement.

In omnibus caritas. Cela n'a pas besoin de commentaires. Nos divergences pourraient facilement nous entraîner au dénigrement les uns des autres. Notre diversité n'est richesse que si elle s'accompagne de respect réciproque, tel est le sens du beau mot caritas: compréhension et respect mutuels, et entr'aide dans la mesure du possible.

La possibilité de travailler ensemble en pleine confiance malgré les réelles différences, c'est ce que nous avons expérimenté pendant ces deux ans au sein du comité central. En terminant, j'exprime ici une vraie gratitude à tous mes collègues pour leur collaboration si attentive et si fidèle et je souhaite au nouveau comité central de pouvoir continuer,

dans le même esprit de bienveillance et avec le même idéal, le bon combat pour notre belle cause.

Die Generalversammlung sprach dem Präsidenten Herrn Cardinaux wie auch den leitenden Persönlichkeiten der Fachgruppen den besten Dank für die geleisteten Dienste aus. Besonderer Dank wurde an Herrn E. Buchmann-Felber, den zurücktretenden Präsidenten der Maturitätskommission ausgesprochen. Während der Amtsperiode hatte er eine sehr große Arbeit zu bewältigen und viele Verhandlungen zu führen. Mit Takt, Umsicht und größter Sachkenntnis erledigte er seine Aufgaben.

Die Neuwahlen zeigen heute folgende Zusammensetzung des Zentralverbandes:

Präsident: Dr. F. Schwarzenbach, Hof Oberkirch, Kaltbrunn/St.G., Vicepräsident: Dir. E. Regard, Ecole Bénédicte, Rue des Terreaux 7, Neuchâtel, Kassier: Dir. H. Zeltner, Handels-Fachschule, Spitalgasse 37, Bern, Aktuar: Dr. E. Huber, Orell Füssli-Hof, Bahnhofstraße 31, Zürich. Die Beisitzer werden durch die Regionalverbände bestimmt. Die Wahlen in die Fachgruppen werden in einer der nächsten Nummern der SER veröffentlicht. G.

\*

#### *Association Vaudoise.*

*Effectif:* Au cours de l'année dernière notre Association a admis les membres suivants:

M. et Mme Feller, Directeurs de l'Ecole Ruegg, Lausanne

Mme Gétaz, Ecole Pratique de Secrétariat et de Langues, Nyon

Mme Payot-Chappuis, Ecole de Secrétariat, Lausanne

Mme de Frisching, St-Georges'School, Clarens

Mlle Tréjar, English School of Languages, La Tour de Peilz.

M. Voelke, Institut Protestant de Jeunes Filles, Lucens

M. Jaccottet, Institut Cornamusaz, Trey.

Nous groupons actuellement 48 écoles.

#### *Caisse d'allocations familiales:*

Les recettes annuelles dépassent Fr. 50 000.—.

Les dépenses sont environ de Fr. 42 000.—.

Le bénéfice de 1953 est de Fr. 8 100.—.

La fortune de la Caisse est d'environ Fr. 60 000.—.

Dans ces conditions nous avons prévu les quelques modifications suivantes au règlement de la Caisse:

1.— Les employeurs ne paieront plus de contribution sur les traitements des affiliés qui ont dépassé 65 ans.

2.— Le taux des contributions passe de 1,7<sup>0</sup>/<sub>0</sub> des salaires à 1,5<sup>0</sup>/<sub>0</sub>. Cette réduction a effet rétro-actif au 1er janvier 1954.

Les établissements paieront donc dorénavant:

- a) 1,5<sup>0</sup>/<sub>0</sub> à la Caisse d'allocations familiales
  - b) 0,1<sup>0</sup>/<sub>0</sub> à la Caisse de l'AVDIP.
  - c) 4,2<sup>0</sup>/<sub>0</sub> à la Caisse AVS
- Soit 5,8<sup>0</sup>/<sub>0</sub> au total.

La Caisse de l'AVDIP verse les cotisations individuelles des membres à la Fédération.

3.— Les jeunes gens bénéficient des allocations (Fr. 25.— par mois) jusqu'à 20 ans (jusqu'ici, jusqu'à 18 ans).

#### *Caisse de retraite:*

Le développement de cette caisse permet au Conseil de fondation d'élever le plafond des traitements déclarés de Fr. 10 000.— à Fr. 12 000.—.

#### *Contract collectif:*

L'Association Vaudoise forme avec l'Association professionnelle des professeurs de l'enseignement privé, la Corporation de l'enseignement privé, dirigée par un Conseil professionnel. Ce dernier a établi un projet de contrat collectif qui a été ratifié à l'unanimité par nos membres. De nouvelles études permettront d'étendre ce contrat aux internats.

On se plaît à signaler ici l'excellent esprit qui anime tous ceux qui se rattachent à la Corporation et nos agréables relations avec l'Association des professeurs.

Dans d'autres domaines encore, l'Association Vaudoise fait preuve d'une grande vitalité. Ce sera l'objet d'autres communications. Paul Nicolet

\*

## INTERNATIONALE UMSCHAU

### *Les services d'hygiène scolaire*

Conférence régionale européenne à Grenoble  
14—19 juin 1954

Étendre le champ d'action des services d'hygiène scolaire afin d'y inclure dorénavant les adolescents scolaires et les étudiants; rendre plus efficaces et plus vivants les services actuels en favorisant les contacts personnels entre médecin, enfant, infirmière, professeur et parents; lutter contre tout automatisme dans le travail des médecins et infirmières scolaires; entretenir une coopération intelligente entre le médecin et l'enseignant, notamment pour réduire le surmenage et pour développer l'éducation sanitaire; encourager les échanges d'informations

en créant des sociétés nationales d'hygiène scolaire; grouper ces sociétés en une fédération européenne — tels sont quelques-uns des objectifs définis au cours de la Conférence européenne sur les services d'hygiène scolaire qui s'est tenue récemment à Grenoble (France).

#### *Portée de la Conférence*

Les 22 pays participants peuvent, en quelque sorte, être divisés en deux catégories: d'une part, ceux dans lesquels la scolarité est pratiquement générale, où les services sanitaires sont donc, dans l'enseignement primaire au moins, étendus à presque tous les enfants, et où l'hygiène scolaire s'exerce surtout sous forme préventive; d'autre part, les pays dans lesquels la scolarité se développe aujourd'hui progressivement, où de nombreuses maladies sociales scolaires sévissent encore (par exemple le trachome, le paludisme, etc. en Afrique du Nord), et où l'hygiène scolaire doit également poursuivre une tâche curative.

Cette participation variée a donné à la Conférence une portée plus grande et ses conclusions sont donc applicables en dehors du groupe de pays relativement bien développés de l'Europe même. A la Conférence de Grenoble, la nécessité d'élargir les vues dans ce sens était défendue par le Dr E. Berthet, Directeur du Centre international de l'Enfance. Le Dr E. Aujaleu, Directeur de l'Hygiène sociale au Ministère de la Santé publique de France, mit l'accent sur la nécessité de considérer les services d'hygiène scolaire comme partie intégrante de l'ensemble cohérent que constituent les services de santé d'un pays. Le point de vue des enseignants était formulé par les représentants de l'Unesco, M. C. Bibby et le Dr Torpe, et par Mme Mezeix, Inspectrice générale des écoles maternelles en France. Les infirmières étaient également représentées et il fut ainsi possible d'éviter les dangers d'un professionnalisme étroit. Comme presque tous les participants occupent des postes de direction dans les services d'hygiène scolaire de leur pays, il y a tout lieu d'espérer que les conclusions de la réunion se traduiront, ici et là, par des mesures concrètes.

#### *Examens médicaux*

Le médecin scolaire ne doit examiner qu'un enfant à la fois. Même si l'examen est très bref, il faudrait qu'il se déroule dans une ambiance de «chaude humanité» et devrait contribuer à l'éducation sanitaire de l'écolier. La présence à l'examen médical d'une personne qui connaît bien l'enfant — parent ou professeur — peut souvent revêtir une grande importance, surtout dans le cas d'enfants au-dessous de dix ans.